



1

Jours

# Droits des patients et responsabilité des soignants

dans SANTE - RELATION AU PATIENT / Réf : JCF-DMED-76

## Objectifs de la formation

- Identifier les actes et comportements professionnels susceptibles d'engager la responsabilité personnelle ou celle de l'hôpital et en connaître les conséquences
- Différencier les notions de responsabilité

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Identifier les droits aux soins fondamentaux du malade

- Libre accès aux soins et à la prévention (principe de non-discrimination)
- La Charte de la personne hospitalisée
- Droit au respect de sa dignité
- Droit au respect de sa vie privée et à la confidentialité
- Droit du patient de bénéficier du secret médical
- Droit du patient de renoncer au secret médical

#### 2. Examiner ses droits en tant qu'utilisateur

- La délivrance de l'information médicale
- L'accès au dossier médical

### Après-midi

#### 3. Expliquer les obligations des soignants



- Principe : l'obligation de soins
- Exception : le droit pour le patient de refuser les soins

#### 4. Identifier les différentes responsabilités

- La responsabilité civile : les cas de condamnation in solidum clinique/médecin
- La responsabilité pénale
- Etude de cas de jurisprudence

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Tout public

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

#### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.



